DE_2026_114

République française
LOZERE
GORGES DU TARN CAUSSES - Commune

Séance du mardi 03 novembre 2026

Date de la convocation: 26 octobre 2026

Membres en exercice : 19

Présents : 15

Résultat du vote :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le trois novembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Jaclyn MALAVAL,

Présents : Madame Jaclyn MALAVAL, Monsieur Jean-Luc MICHEL, Madame Anny MIAZGOWSKI, Monsieur Alain CHMIEL, Madame Cécile VESCHAMBRE, Monsieur Philippe DEFASSIAU, Monsieur Christian MALHOMME, Monsieur Didier VERNHET, Monsieur André BOIRAL, Monsieur Anthony CHOMAT, Madame Sabine CANNESSON, Monsieur Benoît SANCHEZ, Madame Fany NOGARET, Madame Line GASSIN, Madame Emeline THERON

Représentés :

Excusés : Monsieur Pierre PAGES, Madame Cristina POURQUIER, Madame Elisa SUARD

Absents : Madame Marie SABOURIN

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony CHOMAT

DE_2026_114 - Objet : Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour la réfection des toitures terrasses du bâtiment mairie

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Madame le Maire porte à la connaissance du conseil municipal l'avenant de transfert de la partie suivi de travaux de ECOBATIMENT vers Joël BONNET EI OPC selon la répartition suivante :

Cout des travaux en € H.T. :	91 000,00	**TAUX D'HONORAIRES en %**	4,50

REPARTITION GLOBALE			**REPARTITION PAR CO TRAITANT**				
			ECOBATIMENT		**BONNET Joël EI**		
Missions	Montant H.T.	P.(%)	Montant H.T.	P.(%)	Montant H.T.	P.(%)	Total %
DCE / A.C.T	450,45	11	450,45	100	0,00	0	100
DET / OPC	3 235,05	79	0,00	0	3 235,05	100	100
AOR	409,50	10	0,00	0	409,50	100	100

Date de transmission de l'acte: 05/11/2026
Date de reception de l'AR: 05/11/2026
048-200063147-DE_2026_114-DE
AGEDI

Total H.T. :	4 095,00	100	450,45	11	3 644,55	89
T.V.A. 20%	90,09		90,09			
T.T.C.	4 185,09		540,54		3 644,55	
					T VA non applicable suivant art. 293 B du CGI	

Ainsi, Madame le Maire propose d'approuver cet avenant et de l'autoriser à signer les documents afférents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'approuver l'avenant au marché relatif aux travaux de réfection des toitures terrasses des bâtiments administratifs, tel que ci-dessus présenté ;

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant et tous documents nécessaires à son exécution

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05/11/2026
et publié ou notifié
le 05/11/2026

Le secrétaire de séance

Madame le Maire,
Jaclyn MALAVAL

MAIRIE DE GORGES-DU-TARN-CAUSSES

Date de transmission de l'acte: 05/11/2026
Date de reception de l'AR: 05/11/2026
048-200063147-DE_2026_114-DE
AGEDI